

Talon d'inscription

pour devenir membre de l'association
LymphoSuisse

A retourner

- par e-mail : info@lymphosuisse.ch
- par fax : +41213140761
- par poste : LymphoSuisse
c/o Service d'angiologie
Ch. de Mont-Paisible 18
CH-1011 Lausanne

Titre

NomPrénom

Cabinet

Adresse

N.P.Localité Canton

Tél.....Fax

Email.....

Profession

Spécialité en lien avec la lymphologie

Parrainé(e) par quel membre du comité

Date

Signature

En qualité de membre actif ☐

En qualité de membre associé ☐

En qualité de membre honoraire (exempté de cotisation) ☐

Cotisation annuelle : CHF 80.- membre actif



Coordonnées bancaires BCU

N° IBAN (e-banking) : CH9500767000R53886206

N° IBAN : IBANCH9500767000R5388620 6

Code BIC de la BCU : *BCVLCH2LXXX*



L'association LymphoSuisse se compose de :

- a) Membres actifs
- b) Membres associés
- c) Membres honoraires
- d) Membres patients
- e) Membres sponsors

Est membre toute personne physique intéressée par les buts de l'Association et élue par l'Assemblée générale.

A) Membres actifs

Sont membres actifs les médecins, physiothérapeutes et autres soignants participant activement à la prise en charge du lymphœdème. La qualité de membre actif implique le paiement de la cotisation.

B) Membres associés

Sont membres associés :

- des organisations à but non lucratif (sociétés savantes, groupements professionnels, associations de patients, etc.) identifiées et reconnues comme parties prenantes dans la prise en charge de la lymphologie. Elles peuvent être représentées au sein du Comité par un de leurs membres nommés officiellement à ce poste.
- des personnes concernées par la lymphologie.

C) Membres honoraires

Sont membres honoraire les membres ne pratiquant plus la lymphologie, mais souhaitant continuer à participer aux activités de LymphoSuisse.

Les membres honoraires sont dispensés de cotisation.

L'ajout et la suppression de membres honoraires seront entérinés par un vote du Comité.

D) Membres patients

Sont membres patients toutes personnes physiques atteintes dans leur santé et intéressées aux activités de LymphoSuisse pour autant qu'elles aient été parrainées par un membre actif traitant leur pathologie. Les membres patients participent aux assemblées générales, bénéficient d'un droit de vote et peuvent faire partie du comité.

Les membres patients sont dispensés de cotisation.

L'ajout et la suppression de membres patients seront entérinés par un vote du Comité.

E) Membres sponsors

Sont membres sponsors les Industriels, personnes physiques ou morales, qui contribuent au financement de certaines activités de LymphoSuisse. Les membres sponsors ne participent pas aux assemblées générales, ne font pas partie du comité, et n'ont pas le droit de vote.

L'ajout et la suppression de membres sponsors seront entérinés par un vote du Comité.

Tout nouveau membre doit, lors de sa candidature, être proposé par un Membre du Comité.

La qualité de membres actifs, associés, honoraire, patient et sponsors implique l'adhésion aux présents statuts et le respect des décisions prises par les organes de l'Association.